
M.E.S., Numéro 128, mai - juin 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 mai 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, mai - juin 2023

L'INCIDENCE DE L'INFILTRATION DES MBORORO SUR LA VIE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION DES UELES

par

Denis TSHIABO LUWAND IBUL

Chef de Travaux, ISP/Kasongo-Lunda

Résumé

Le bassin des Uélé a été envahi par les Mbororo en pleine guerre de libération dans sa réédition du 02 août 1998, attribuée cette fois aux principaux mouvements rebelles que sont le RCD/Goma et le MLC.

L'espace convoité couvre les territoires d'Ango et de Poko dans le Bas-Vélé (148 331 Kms²), Dungu et Faradje dans le Haut-Uélé (89.683 Kms²).

En dépit de leur séjour illégal conformément à la loi en matière d'immigration, les tentatives de refoulement amorcées sous le gouvernement Muzito II n'ont abouti qu'à un échec suite à une intervention de l'Union Africaine (UA) demandant au gouvernement de surseoir les mesures envisagées.

Depuis, les Mbororo circulent librement et vaquent à leurs occupations en effectuant des va et vient dans leurs pays de provenance au mépris des dispositions des lois en vigueur, en matière d'immigration. Les conséquences sont néfastes parmi les populations locales qui n'exercent pas leurs activités rurales à leur guise.

D'un problème à l'autre, le bassin des Uélés est destabilisé par les migrants Mbororo.

Mots-clés : infiltration, invasion, expulsion

Abstract

The Uélé basin was invaded by the Mbororo in the midst of the war of liberation in its reissue of August 2, 1998, attributed this time to the main rebel movements that are the RCD/Goma and the MLC.

The coveted space covers the territories of Ango and Poko in Bas-Vélé (148,331 Kms²), Dungu and Faradje in Haut-Uélé (89,683 Kms²).

Despite their illegal stay in accordance with immigration law, the attempts at refoulement initiated under the Muzito II government only ended in failure following an intervention by the African Union (AU) asking the government to suspend the measures envisaged.

Since then, the Mbororo circulate freely and go about their business by going back and forth in their countries of origin in defiance of the provisions of the laws in force, in terms of immigration. The consequences are harmful among the local populations who do not carry out their rural activities as they wish.

From one problem to another, the Uélé basin is destabilized by the Mbororo migrants.

Keywords : infiltration, invasion, expulsion

INTRODUCTION

Depuis l'enclenchement des rébellions successives qui ont plongé le pays en déluge à la chute de Mobutu, la RD Congo, Zaire à l'époque, est devenue un champ de bataille à souhait du Rwanda, de Burundi et l'Ouganda. Il s'ensuit des conséquences incalculables à tout point de vue.

La présente réflexion nous pousse à retracer l'histoire des Mbororo dans le bassin des Uélés dans l'ancienne Province Orientale, en vue de dénoncer le mal en nous interrogeant sur l'objet réel de leur séjour illégal en terres congolaises, et ce qui se cache dans les actions que pose cette population migrante.

D'où le présent article s'articule sur trois points, à savoir les généralités sur l'infiltration de Mbororo, les conséquences dues à leur présence en RD.Congo, et enfin l'échec des mesures de refoulement envisagées par le gouvernement MUZITO II ainsi que la conclusion à laquelle nous avons abouti.

Les questions que l'on ne cesse de se poser dès la lecture de l'intitulé sont les suivantes. Qui sont le Mbororo ? D'où viennent- t-ils ? Pourquoi se sont-ils infiltrés dans le bassin des Uélés ? Comment justifier l'opposition de l'Union Africaine (UA) à la démarche de leur évacuation envisagée par le gouvernement central ? Ce tas des questions constitue la problématique de cette réflexion.

Les hypothèses sont nombreuses, mais parmi les plus en vue, on peut retenir :

- l'envahissement délibéré du territoire congolais par cette population nomade au mépris des dispositions réglementaires en RD. Congo;
- la tendance pour l'Union Africaine de couvrir le séjour des Mbororo en RD. Congo serait un soutien inexplicable pour un pays en situation trouble.

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La recherche en sciences sociales couvre plusieurs disciplines et une variété des méthodes et des procédés au point qu'il est difficile d'énumérer toutes celles qui intéressent le chercheur pour l'élaboration de certains sujets d'étude.

S'agissant de la question des Mbororo, nous avons été contraint d'utiliser essentiellement la méthode de l'histoire immédiate. Ceci nous amène à souligner, d'après Veraegen B, l'histoire immédiate, discipline au confluent de l'histoire, de l'anthropologie et de la sociologie, a pour objet la connaissance scientifique des sociétés contemporaines dans la mesure que celles-ci sont en crise.

L'histoire immédiate ou récente en tant que méthode, entend précisément associer les hommes qui font l'histoire à la connaissance de leur société afin qu'ils comprennent ce qui est en jeu dans les événements qu'ils vivent, et dans les actes qu'ils posent ou qu'ils agissent en fonction de cette connaissance permanente du présent ⁽²⁾.

Au point, l'histoire immédiate est une méthode de connaissance vivante qui permet aux historiens et à tout autre chercheur d'étudier les sociétés en crise-avant-pendant- et après les événements.

En étudiant l'histoire des Mbororo dans le bassin des Uélés, nous nous sommes appuyé sur les entretiens avec les membres du Gouvernement Provincial, l'exploration des documents et des livres pour l'illustration des faits.

Au cours d'une mission officielle de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) dans l'ancienne Province Orientale à laquelle, nous avons fait partie comme Expert de gouvernement attaché au cabinet du Commissariat Général aux Affaires de la MONUC, et sur les difficultés que cette instance a vécues en matière de recensement et de l'identification des migrants Mbororo.

Comme solution au séjour illégal de cette population nomade, c'est de pousser le gouvernement central de mettre fin à la présence des Mbororo dans les espaces verts dans le bassin des Uélés.

II. DISCUSSION TERMINOLOGIQUE

Pour faciliter la compréhension de cette réflexion, il sied de définir quelques concepts clés. Il s'agit de *infiltration*, *invasion* et *expulsion*.

2.1. Infiltration

Le mot infiltration s'emploie à des situations diverses. En terme de la perméabilité des frontières, elle se fait tantôt à compte-goutte ou en masse (Musulay Mukonde, 2008, p.138). C'est à ce point que ce mot s'attache à la clandestinité. Un infiltré est un clandestin, une

personne qui s'introduit dans un système ou dans un lieu pour cacher sa situation irrégulière.

Tout mouvement au déplacement transfrontalier est soumis généralement à une réglementation stricte qui veut que le demandeur d'asile ou un simple voyageur soit porteur des documents d'immigration à l'instar d'un passeport, un laissez-passer individuel ou une attestation tenant lieu de passeport ou un visa d'un pays hôte.

Il est donc à noter que les Mbororo qui ont traversé les frontières orientales de la R.D. Congo ne fuyaient aucune calamité naturelle, ni un conflit généralisé ou un cas de persécution, mais étaient à la recherche de pâturage. Cette population nomade est venue, une fois de plus, alimenter l'insécurité à l'Est.

2.2. L'expulsion

L'expulsion est une menace qui consiste à chasser quelqu'un d'un lieu ou d'une réunion (LAROUSSE, 2014: p.165). C'est dans ces conditions que l'Etat d'un pays d'accueil peut prendre des mesures d'expulsion collective, c'est-à-dire toute mesure contraignant des étrangers ou des groupes d'étrangers à quitter un pays, sauf dans le cas où une telle mesure serait prise sur base d'un examen raisonnable (CEDH, 23 février 1999: p. 1).

Considérés comme des personnes dont les types de déplacement sont juridiquement définis comme des migrants faisant l'objet d'un trafic illicite, les Mbororo se manifestent dans le bassin Uélés comme des migrants économiques ayant franchi les frontières internationales pour améliorer principalement leur situation économique (MAFIKIRI T, 1996: pp. 182-183).

A ce point, les Mbororo ressemblent également aux voyageurs en situation irrégulière, pour avoir traversé les frontières internationales congolaises sans autorisation d'entrée ou de séjour, conformément à la législation en vigueur et aux accords internationaux (Recueil de Traité des Nations Unies, 2003, Vol 2220: p. 3).

2.3. Invasion

Le mot invasion se dit en terme d'envahissement de force d'un territoire ou d'un pays par un groupe d'hommes hostiles ou une armée ennemie, ou l'entrée en force d'un peuple dans un territoire qui ne lui appartient pas, et sans négociation au préalable.

L'arrivée des Mbororo dans le bassin de Uélé a été aperçue pour la première fois aux années 2000 et 2001, par les chasseurs en brousse des villages de Zangapay et de Longondo, en progression dans les territoires de Poko dans le Bas - Uélé. Un second groupe s'est illustré dans la localité de Guyane de ce même territoire.

Cette incursion s'est faite au mépris des dispositions réglementaires en vigueur en matière d'immigration pour le séjour d'étrangers en RD. Congo. Depuis, les Mbororo vaquent à leurs occupations sans être inquiétés par qui que ce soit.

En réalité, les Mbororo sont un peuple hybride qui tire ses origines et son appellation de la langue falatha, qui signifie vache (Ngongo F, 2006: pp. 25-36). Le falatha est l'un de plus important groupe ethnique de l'Afrique Orientale. Il est constitué de plusieurs tribus dont les Hounda ou Houssa, les Danchildi, les Kete, les Sahti, et les Ebebele. Les Hounda sont de teint sombre avec des tatouages sur le corps. Ce peuple est riche et violent. Ils se nomment aussi des coupeurs des routes du nom de « Jourana ». Ils tendent des embuscades à la population rurale désireuse de s'approvisionner en brousse ou en forêt. Ils sont à la fois éleveurs et braconniers.

Les Danchildi élèvent des vaches de couleur blanche également. Tout comme les Djaketé, les Sahti et les Ebebele sont aussi d'un teint clair mais, n'ont pas de préférence quant à la couleur des vaches à élever. Dans leur manière de vivre, les Mbororo développent facilement le syndrome de persécution et vivent le plus souvent à la défensive. Le taux

d'analphabétisme est très élevé parmi cette population. Les enfants en âge scolaire restent dans leurs milieux de provenance.

Les Mbororo proviennent généralement de différents pays africains dont le Tchad, la Libye, le Nigeria, le Cameroun, le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée, etc. Ils sont partis du Sud de la Libye en passant par le Darfour en direction du Tchad jusqu'à Ezo-District au Sud - Soudan. Cette région est comprise entre la rive gauche et la rive droite de la rivière Uélé dans le triangle compris entre l'axe Amadi-Dakwa et la route Amadi. Ils se sont concentrés dans la chefferie Mopoy, en territoire de Poko avoisinant les localités de Rocli, Bandu, Zamaï, Nabangu, Bumungu, et Babili. C'est dans l'un de ces villages que réside l'Hardo Mohamed, le chef le plus connu des Mbororo dans la région (Nkoy Elela, 2007: p.34).

III. LES CONSEQUENCES DUES A LA PRESENCE DES MBORORO

Depuis leur séjour illégal dans le bassin des Uelés, les Mbororo n'ont cessé de poser des problèmes d'ordre économique, social, sécuritaire et environnemental contre la population locale congolaise.

En longeant la frontière soudanaise jusqu'à la source de la Garamba dans les réserves du Parc qui porte le même nom, les Mbororo se sont implantés eux-mêmes près de la rivière Gali dans la localité Lema, où réside le second Hardo du nom d'Assoumani.

Du point de vue économique, une famille moyenne d'un Mbororo dispose de 500 têtes de bétails, et la plus pauvre n'a qu'environ 150 (NGONGO F., 2006, pp.25.36). Dans leur manière de vivre, un séjour prolongé des Mbororo dans un lieu contribue à une spoliation très avancée de l'environnement qui s'exprime par l'assèchement prématuré des cours d'eau potable, le désherbage très avancé avec d'énormes dépôts de bouse et l'élimination systématique de tous les herbivores sauvages au profit des vaches (Ngongo F., 2006: pp.25-32).

D'autre part, les Mbororo se livrent au trafic illicite de l'or et des diamants qu'ils exploitent dans la périphérie de la carrière des minerais à Belinda située à environ 5km de Bosso.

Sur le plan social, l'impact de leur présence est négatif. On ne peut pas sous-estimer le mal causé par cette communauté nomade. Les conflits naissent de partout en raison surtout de l'occupation de grands espaces pour faire paître leurs vaches. L'accès de la population locale à ses ressources est difficile. Les Mbororo chassent les femmes qui pratiquent la pêche à la digue et tuent les herbivores en vue de préserver le pâturage pour leurs bétails.

Par ailleurs, ils se livrent à la destruction des pièges tendus par les villageois et des réserves alimentaires de la population. Les produits de ramassage qui constituent une supplémentation alimentaire et une source de revenus connaissent des perturbations diverses, à savoir :

- la difficulté d'approvisionnement en poissons obtenus par la pêche à la digue à la période des mois de décembre en février de chaque année et des poivres recueillis sur des lianes (Ketshou) chaque année de novembre en janvier ;
- le miel recueilli dans les ruches sur les arbres en brousse à partir de septembre, en est à la fois un supplément nutritif et une source de revenu ;
- le ramassage difficile de champignon qui est également considéré comme un supplément nutritif et une source de revenu;

Du point de vue environnemental, les Mbororo occupent certains espaces des aires protégées, cas de Parc National de Garamba, la réserve de chasse de Bili-Uélé ainsi que de Digba. Le séjour dans les parcs nationaux a un impact nocif caractérisé par l'extermination systématique des espèces rares.

Le Parc National de Garamba, institué par le décret-royal, du 17 mars 1938, se situe au Nord du territoire de Faradje, envahi par les Mbororo. Dans cet espace, on trouve le

rhinocéros blanc, la girafe, les troupeaux d'éléphants d'Afrique, les buffles, une multitude d'antilopes, des lions, des colonies de gorilles, des phacochères et des hyènes (Cornevin R., 1989 : p. 22).

Faut-il ajouter que l'insécurité est d'une manière générale grandissante dans les espaces occupés. Les Mbororo détiennent les armes légères à petite calibre (ALPC), des grenades et munitions ainsi que des armes blanches constituées des lances et des flèches empoisonnées. D'où, ils n'hésitent pas de commettre de crimes sur les personnes tentant de fréquenter les espaces occupés par eux. C'est à ce titre qu'un incident s'est produit dans la localité Buye en territoire d'Ango où cinq personnes furent systématiquement abattues, en 2000.

Un autre incident du genre a été signalé à la localité de Guyane où un autre paysan a reçu une balle tirée par les Mbororo dans le même territoire d'Ango en novembre de la même année, un autre mort a été aussi enregistré dans la localité Banda dans la chefferie Mopoy, en 2007 (Nkoy Elela. 2007 : p 35).

Dans la plupart de cas, ces tueries sont perpétrées lorsque la population s'oppose, soit à la destruction des récoltes ou quand elle n'obtempère pas à la volonté des Mbororo sur ce qu'ils veulent faire.

IV. L'ÉCHEC DES MESURES DE REFOULEMENT ENVISAGÉS PAR LE GOUVERNEMENT MUZITO II.

Les Mbororo présents en RD. Congo sont d'une société secrète. Ils ne sont ni des demandeurs d'asile ni des réfugiés. Ils vivent dans des camps retranchés où l'accès est difficile. Ils ont leurs règles et modes de régulation sociale auxquels il est imputé la cohabitation difficile avec la population locale. Tout au long de leur installation dans les Uélés, les services publics ont été placés dans une position telle qu'ils ne pouvaient pas avoir un droit de regard ni vulgariser des lois du pays à leur égard.

Le demandeur d'asile est une personne qui sollicite la protection dans un pays qui n'est pas le sien. Dans les pays qui appliquent les procédures d'examen individualisé, le demandeur est celui qui n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part du pays d'accueil. (Rapport global de HCR, 2008). C'est dans ce cadre que la résolution 1997 - 39 de la Commission des droits de l'homme (CDH) stipule que le déplacement forcé concerne le mouvement des personnes ayant été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leurs pays ou le lieu de résidence habituelle en raison d'un conflit armé, d'une situation de violation des droits de l'homme ou catastrophes naturelles, voire provoquées par l'homme pour éviter les effets (CDH1997-39).

En matière de contrôle et le séjour des étrangers en RD. Congo, les mouvements des Mbororo ne s'inscrivent pas dans les normes exigées des principes directeurs de HCR qui stipulent que tout mouvement ou déplacement transfrontalier est soumis à une réglementation stricte. Les Mbororo ne s'inscrivent dans aucune de ces catégories en présence. En traversant les frontières de la RD. Congo, ils ne fuyaient aucune calamité naturelle ni un conflit généralisé ou une persécution ni des menaces quelconques.

En rapport à leur installation brusque, les chefs coutumiers ont exigé par des arrangements particuliers, des droits terriens auprès de Mbororo qui, dans la plupart de cas, remettaient des vaches en guise de paiement. Ce geste traditionnellement reconnu est une marque de révérence envers un chef. Mais pour les Mbororo dans leur entendement, il s'agissait d'un droit de rachat des terres. Dans certaines contrées, ces cas ont été signalés dans les chefferies Sasa et Mopoy dans le territoire de Dungu. Pour les paysans congolais, il y a eu un malentendu.

La convoitise de ces territoires des Uélés réside en ce qu'en plus de potentiel agricole et la richesse en bio-diversité, ces entités regorgent des minerais de l'or et des diamants. Les Mbororo ont été attirés apparemment par le paysage des parcs qui comprennent

d'immenses savanes herbeuses, boisées, entrecoupées de forêt, des galeries le long des rivières et des dépressions marécageuses qui abritent le rhinocéros ceratotherium sinum cottori et d'autres grands mammifères qui peuplent les parcs ainsi que les troupes d'éléphants, la girafe du Nord appelée camalopardalis, l'hippopotame, le buffle et une multitude d'antilopes qui sont en instance d'extermination.

Selon le rapport d'experts nationaux, les pertes subies et le manque à gagner des ressources écologiques et agro-pastorales de cette incursion étaient estimées à plus de 1,7 milliard de dollars dont 1,47 milliard pour les secteurs d'élevage en 2006 (Caroline Dumay, 2006). Voilà pourquoi, évaluées à plus ou moins 15.000 à 20.000 individus recensés d'une enquête parallèle organisée, par rapport à celui des services provinciaux, les données recueillies indiquent que les Mbororo ont une mobilité due à leur mode de vie nomade. Ils ne séjournent pas dans un seul site pour pouvoir être dénombrés au risque d'être identifiés par les services publics. Lorsqu'un tel processus d'identification est entamé, les Mbororo se déplacent en masse pour obstruer l'opération.

Le gouvernement provincial a attendu en vain les moyens financiers d'ordre de 584 millions de francs congolais réclamés auprès du gouvernement Muzito II pour les dispositifs d'exécution de la phase de refoulement des Mbororo. En contrepartie, la R.D.Congo a subi la pression exercée par l'Union Africaine qui était saisie de la question lors de la 97^{ème} Réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, tenue le 25 octobre 2007. Cette institution de l'UA recommanda à la RD Congo une solution acceptable au cours de la conférence d'approfondissement de ce problème, tenue sous son égide, du 18 au 22 mai 2010 (Rapport Gouv. Muzito II, 2010). Depuis, les Mbororo n'ont jamais quitté les espaces occupés, ils constituent un autre front des revendications.

CONCLUSION

Les Mbororo s'illustrent aujourd'hui par des revendications des terres dans le bassin des Uélés pour des agendas cachés. Pourtant leur séjour prolongé est inquiétant et illégal. Le gouvernement actuel ne doit pas baisser les bras, cette question ne s'arrange pas dans l'hospitalité. Le conflit des terres qu'ils occupent depuis près de deux décennies par rapport à la date de leur incursion, constitue un dilemme pour l'Etat congolais.

S'ils sont concentrés massivement dans les seuls territoires d'Ango, Poko, Dungu et Faradje, le débordement de ce peuple nomade peut s'étendre à d'autres entités territoriales de la partie Orientale de la RD Congo. Les plaintes de la population locale surgissent de partout en ce sens.

Les seuls rapports établis avec la population, d'ordre commercial, mais le type de transaction est imposé par eux. Le commerce d'approvisionnement en denrées alimentaires s'effectue le plus souvent avec des intimidations pour la fixation des prix des produits destinés à la vente dans les marchés.

La vie de la population locale est toujours menacée. L'insécurité est grandissante. Le comportement belliqueux des Mbororo est à la base des tensions à répétition observées et des tueries des populations victimes d'accès à leurs ressources naturelles. Le Gouvernement Muzito II ayant échoué à leur refoulement, suite à la complicité de l'U.A., le régime en place est en droit de repenser autrement par des mesures adéquates et contraignantes afin de mettre hors d'état de nuire cette population nomade dans le bassin des Uélés.

Pour ce faire, que les gouvernements provinciaux de Bas-Uélé et Haut-Uélé soient instruits par le Gouvernement Central sur la possibilité de prendre urgemment des dispositions ci-après :

- placer des postes d'encadrement administratif à proximité des espaces de concentration de la population nomade ;

- doter les postes d'encadrement des services compétents de gestion, de contrôle et de surveillance des populations. Il s'agit des services de l'état civil, d'immigration, de la police nationale, de renseignement et de la douane ;
- prévoir des mécanismes de maintien de l'intégrité territoriale des frontières nationales par un service de surveillance.

BIBLIOGRAPHIQUE

- CORNEVIN R., Histoire du Congo. Des origines préhistoriques à la République du Zaïre, Berger Levrault, Paris, 1970.
- KERLINGER F.N., Foundations of behavioral research. Educational and psychological enquiry. New York and London: Holt, Rinehart and Winston, 1969.
- MAFIKIRI T., « Mouvement de population, accès à la terre et question de la nationalité au Kivu » in Cahiers Africains n°2-24, l'Harmattan, Paris, 1996 ;
- MUSULAY MUKONDE P., Un Congo en paix, une opportunité d'équité et de stabilité pour tous, DUPC, Kinshasa, 2008.
- NGONGO FLORY., « Nord-Est de la RDC : différence habitude entre agriculteurs et éleveurs nomades » in Syfia Grands Lacs, 2006 ;
- NKOY ELELA. D., Les migration des Mbororo au Nord-Est de la RDC, IKV Christ (Pays- Bas), 2007 ;
- LAROUSSE, Dictionnaire de français, édition 2014,
- Rapport d'opération de recensement et d'identification effectué par le gouvernement provincial Oriental, 2008 ;
- Rapport des statistiques de la zone de Santé d'Ango, 2008 ;
- Recueil de Traité des Nations-Unies, vol. 2220, décembre 1990.